



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Orléans, le 14 MARS 2016

### **AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**

*Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement*

**- Société GSE -**

**Commune d'Etrechet (36)**

VAT 2015-0674

La société GSE sollicite l'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage de produits combustibles divers de 120 000 m<sup>2</sup> sur le territoire de la commune d'Etrechet dans le cadre de la création d'une plate-forme logistique.

#### **1. PRÉSENTATION DU PROJET**

Le projet consiste en la création d'un entrepôt logistique d'une surface totale de 120 000 m<sup>2</sup> au niveau de la zone d'aménagement concerté (ZAC) d'Ozans.

L'usage de cet entrepôt n'est pas encore précisément défini en l'absence de la connaissance des futurs utilisateurs. La société GSE prévoit la création d'un entrepôt « en blanc », destiné à la location ou à la vente. Des produits combustibles, des papiers-cartons, des palettes ou des produits de type polymères pourront être entreposés. Toutefois, aucun produit liquide inflammable, dangereux ou explosif ne pourra être stocké.

L'entrepôt sera situé sur une parcelle d'environ 23 ha et son environnement immédiat est constitué :

- au sud, à l'est et au nord : de parcelles agricoles prochainement aménagées dans le cadre de la création de la ZAC d'Ozans ;

- à l'ouest : de parcelles agricoles, de la base vie temporaire d'une société spécialisée dans la construction et son chantier (construction d'un immeuble à usage tertiaire) et des routes départementales RD 67 et RD 943.

La rivière Indre est située à 680 mètres au sud-ouest du site et le seul établissement sensible dans un rayon de 2 km du site est l'école primaire d'Etrechet située à 1,9 km au sud du site.

Les premières habitations se trouvent à environ 520 m au sud-ouest du projet.

#### **2. IDENTIFICATION ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis-à-vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux principaux font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

**Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :**

- l'intégration dans le paysage ;
- le trafic routier ;
- les conséquences d'un incendie.

### **3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DES ÉTUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE**

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le code de l'environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

#### **3.1. Étude d'impact**

##### **3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement**

###### *L'intégration dans le paysage*

Le dossier décrit correctement l'environnement paysager du site. Des photographies, des plans et une cartographie des zonages naturels montrent que la zone d'implantation du projet se localise sur des espaces ouverts de grandes cultures céréalières. Par ailleurs, quelques espaces verts sont présents, notamment le long de la route départementale RD 67.

###### *Le trafic routier*

Le dossier fait état du trafic routier actuel sur les routes départementales RD 67 et RD 943 qui desserviront le site. Le dossier s'appuie sur une cartographie du trafic routier ressortant d'une étude réalisée en 2013 et qui mentionne précisément le trafic moyen journalier annuel sur les routes RD 67 et RD 943.

##### **3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation**

###### *L'intégration dans le paysage*

La hauteur de l'entrepôt atteindra 13 mètres et les deux cheminées des chaudières auront une hauteur de 17 mètres.

Les photographies de différents points de vue autour du site et les plans présents dans le dossier montrent correctement l'impact visuel du projet depuis les différents secteurs les plus sensibles (habitations et routes).

###### *Le trafic routier*

Le dossier identifie précisément le trafic engendré par l'activité de l'entrepôt : 150 poids-lourds et 300 véhicules légers par jour. Ce trafic est généré par les approvisionnements et les expéditions liés à l'activité logistique, les enlèvements des bennes et les déplacements des employés et visiteurs. Une étude présente clairement l'augmentation du trafic journalier lié à l'activité du site avec une augmentation de :

- 5,1 % sur la route départementale RD 943 ;
- 4 % sur la route départementale RD 67 au sud de la ZAC ;
- 7,7 % sur la route départementale RD 67 au nord de la ZAC.

##### **3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site**

###### *L'intégration dans le paysage*

Le dossier précise que le projet de création de l'entrepôt est réalisé au sein de la ZAC d'Ozans qui dispose elle-même d'un aménagement paysager : conservation d'espaces verts existants, reconquête d'espaces verts, cohérence de palettes de couleurs par zone d'activité et mise en place de mesures spécifiques (zones dédiées aux corridors écologiques, merlons antibruit, etc.).

De plus le dossier présente correctement les aménagements paysagers réalisés sur le futur site pour limiter l'impact paysager du projet notamment la plantation d'espèces végétales locales et

l'utilisation de palette de couleurs dans le traitement de l'enveloppe des constructions (bleu et vert sur une partie de l'entrepôt).

#### *Le trafic routier*

Le dossier expose à juste titre que l'aménagement de la ZAC d'Ozans prévoit la construction de nouvelles voies de dessertes ainsi que la création d'une ligne ferroviaire permettant de diminuer le trafic lié à l'activité du futur entrepôt sur les routes départementales RD 67 et RD 943.

### **3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés**

Le dossier déposé présente de manière satisfaisante les éléments permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec l'affectation des sols et son articulation avec les plans, schémas et programmes concernés (le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Etrechet, le schéma de cohérence territoriale du Pays Castelroussain-Val de l'Indre, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) Centre-Val de Loire.

### **3.3. Analyse des conditions de remise en état du site**

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activité sont adéquates et compatibles avec un usage industriel futur.

### **3.4. Étude des dangers**

L'étude des dangers identifie clairement le risque incendie et explicite convenablement la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels.

L'étude montre de manière pertinente (analyse préliminaire des risques, modélisations des effets des accidents selon des données reconnues et avec des outils adaptés) que les zones d'effets thermiques générées par un incendie d'une cellule ou de deux cellules adjacentes de l'entrepôt restent confinées à l'intérieur de l'établissement.

Les mesures de prévention et de protection qui seront mises en place pour limiter la probabilité d'occurrence et les conséquences d'un éventuel incendie sont cohérentes au vu des dangers identifiés. Ces mesures sont notamment les suivantes : un système de détection incendie relié à une alarme, des extincteurs, des robinets incendie armés (RIA) et un système d'extinction incendie (sprinklage). Par ailleurs, le dossier précise qu'un bassin de rétention correctement dimensionné (volume de 9 500 m<sup>3</sup>) et disposant d'une vanne de fermeture permettra de confiner les eaux d'extinction en cas d'un incendie.

### **3.5. Étude des risques sanitaires**

L'étude d'impact comporte un volet sanitaire bien identifié et complet, jugé recevable.

### **3.6. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers**

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

## **4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET**

L'implantation du site a été motivée par la surface des terrains disponibles et par la facilité d'accès aux infrastructures de transports air-fer-route (aéroport international Châteauroux-Centre, desserte des zones d'activités par une voie ferrée, autoroute A20 à proximité).

Par ailleurs, l'implantation sur une ZAC autorisée et certifiée haute qualité environnementale (HSE) et éloignée de zones habitées permet de limiter l'impact sur la faune et la flore et d'éviter les nuisances pour le voisinage du fait du trafic routier en particulier.

## 5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier prend globalement bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés et en particulier sur l'enjeu principal qu'est le risque d'incendie.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

---

Le Préfet de Région

~~Pour le préfet de région  
et par délégation  
le secrétaire général pour les affaires régionales~~

**Claude FLEUTIAUX**

## ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

|                                                               | Cotation de l'enjeu* | Commentaire et/ou bilan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Risques naturels                                              | 0                    | Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié dans le dossier. Le projet ne se situe pas en zone inondable.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Faune, flore                                                  | ~                    | Au vu de l'étude menée par l'association Indre Nature et des mesures compensatoires prises pour la création de la ZAC d'Ozans, le dossier démontre que l'impact du projet sur la faune et la flore est faible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Milieux naturels                                              | ~                    | L'inventaire des zonages en matière de milieux naturels est correctement mené. Il n'y a pas de zone Natura 2000 à proximité du site et l'étude d'incidence conclut à juste titre en l'absence d'impact sur l'état de conservation des zones Natura 2000 les plus proches : la zone spéciale de conservation (ZSC) Vallée de l'Indre située à 1,7 km et la zone de protection spéciale (ZPS) Brenne située à 15 km.<br>Par ailleurs, le dossier démontre de manière pertinente qu'aucun milieu naturel sensible n'est identifié à proximité du site.                             |
| Connectivité biologique                                       | ~                    | L'installation s'établira dans l'enceinte de la future zone d'aménagement concerté (ZAC) d'Ozans qui prend en compte cette problématique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Consommation des espaces naturels et agricoles                | +                    | L'installation s'établira sur un terrain nu de 23 ha situé dans l'enceinte de la future ZAC d'Ozans.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Eaux superficielles et souterraines<br>Captages d'eau potable | +                    | Le dossier montre qu'il n'y aura aucun rejet d'eaux industrielles ni de prélèvement d'eau souterraine. Par ailleurs, il n'y a pas de captage d'eau potable à proximité.<br>Les eaux pluviales de voiries seront traitées par un séparateur à hydrocarbures avant d'être rejetées dans le réseau pluvial de la ZAC.<br>Une partie des eaux pluviales des toitures sera récupérée pour les besoins en eaux sanitaires, le reste sera directement rejeté dans les noues créées le long de la route de la ZAC en accord avec le cahier des charges d'aménagement de la ZAC d'Ozans. |
| Sols                                                          | ~                    | Les activités de l'installation seront confinées à l'intérieur de l'entrepôt sur des surfaces étanches.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Air                                                           | +                    | Le dossier montre que les seuls rejets atmosphériques de l'installation seront ceux des deux chaudières d'une puissance de 1,8 MW chacune utilisées pour le chauffage des cellules de l'entrepôt.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Odeurs                                                        | 0                    | Le dossier démontre qu'aucune odeur ne sera émise par les installations.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Déchets                                                       | +                    | Les déchets produits sont correctement identifiés et globalement quantifiés. Par ailleurs, les filières d'élimination et de valorisation des déchets sont correctement décrites dans le dossier.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Énergies et changement climatique                             | ++                   | Le dossier indique que la consommation électrique sera celle de l'éclairage intérieur des bâtiments et extérieur du site, des équipements informatiques, du local de charge des engins de manutention et du chauffage de l'entrepôt et des bureaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Risques technologiques                                        | +++                  | Ce point est développé dans le corps de l'avis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Santé                                                         | +                    | Les installations ne présentent pas de risque sanitaire particulier.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Trafic routier                                                | +++                  | Ce point est développé dans le corps de l'avis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Bruit                                                         | ~                    | Le projet ne prévoit aucune émergence de bruit supérieure à la réglementation au niveau des zones à émergence réglementée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Émissions lumineuses                                          | ~                    | Le dossier démontre correctement que les émissions lumineuses prévues par le projet restent limitées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Patrimoine architectural, historique                          | 0                    | Le dossier conclut à juste titre qu'aucun élément du patrimoine historique et architectural ne sera impacté par le projet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Paysages                                                      | +++                  | Ce point est développé dans le corps de l'avis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Impact de la phase chantier                                   | ++                   | Le dossier indique que la durée approximative du chantier sera de 22 mois. Les principales causes de nuisances seront les envols de poussières, le bruit, le risque de pollution des sols et des eaux et la création des déchets. Le dossier présente de manière appropriée les mesures prises pour limiter l'impact du chantier.                                                                                                                                                                                                                                               |

\*Hiérarchisation des enjeux potentiels : +++ : très fort    ++ : fort    + : faible    ~ : présent mais très faible    0 : pas concerné

Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue.